

GIVRAND, le 7 mars 2024

Dossier suivi par Ludovic PRIOU
Tél. : 06.70.61.00.34
Courriel : ludovic.priou@vie-jaunay.com

Réf. : smm-2024-15

Le Président du Syndicat

à

**Mesdames et Messieurs les délégués titulaires
du COMITÉ SYNDICAL**

Objet : Réunion du Comité Syndical

PJ : Projet de procès-verbal du Comité Syndical du 08/12/2023
Note explicative de synthèse
Présentation brève et synthétique du BP 2024 et du CA 2023

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **COMITÉ SYNDICAL** du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay qui aura lieu :

**le VENDREDI 22 MARS 2024 à 9 h 30
à la Salle Polyvalente de LA CHAIZE-GIRAUD**

ORDRE DU JOUR :

Affaires présentant un intérêt commun

1. Approbation du compte administratif 2023
2. Approbation du compte de gestion 2023
3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
4. Approbation du budget primitif 2024
5. Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
6. Protection sociale complémentaire : conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents
7. Adhésion à la centrale d'achat portée par Vendée Numérique

Entretien et restauration des marais et des cours d'eau

8. Mise à disposition des ouvrages hydrauliques sur le périmètre des associations syndicales de marais
9. Autorisation de gestion des ouvrages hydrauliques sur le Domaine Public Maritime (DPM) et le Domaine Public Fluvial (DPF)
10. Mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 5200655 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay » pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025

SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

11. Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec le CPIE Logne et Grand-Lieu

Questions diverses

.../...

Je vous rappelle que **le Comité Syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance**, soit plus de la moitié.

Aussi, si vous ne pouvez pas assister au Comité Syndical, **il est important de vous faire représenter, en priorité, par un délégué suppléant de votre structure**. A défaut, vous pouvez donner pouvoir à un autre délégué titulaire.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Hervé BESSONNET